

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Axe 1 - Consolider le réseau de pôles qui maillent le territoire

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est le document du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui expose les grands objectifs politiques d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années dans un souci de développement durable, de solidarité et de cohérence.

Affirmer le rôle et la place du territoire dans la Région

- Positionner le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon comme un axe de développement Nord-Sud et Est-Ouest entre l'Est de la France, la région parisienne et la métropole Lilloise.
- Perpétuer la complémentarité avec Reims et notamment le développement du pôle industrie et agro-ressource.

Affirmer le maillage cohérent et solidaire du territoire

- Favoriser le développement du pôle urbain départemental de Laon.
- Renforcer le rôle des pôles secondaires : Crépy, Aulnois-sous-Laon, Chambry, Athies-sous-Laon, Bruyères-et-Montbérault et Mons-en-Laonnois.
- Favoriser le développement du « nouveau » pôle secondaire de Festieux et du pôle rural économique de Chamouille.
- Conforter les bourgs et villages : poursuivre leur développement et leur vitalité, maintenir les commerces et services de proximité.
- Encadrer le développement des hameaux.

Rechercher un développement garant de la mixité sociale et de la solidarité territoriale

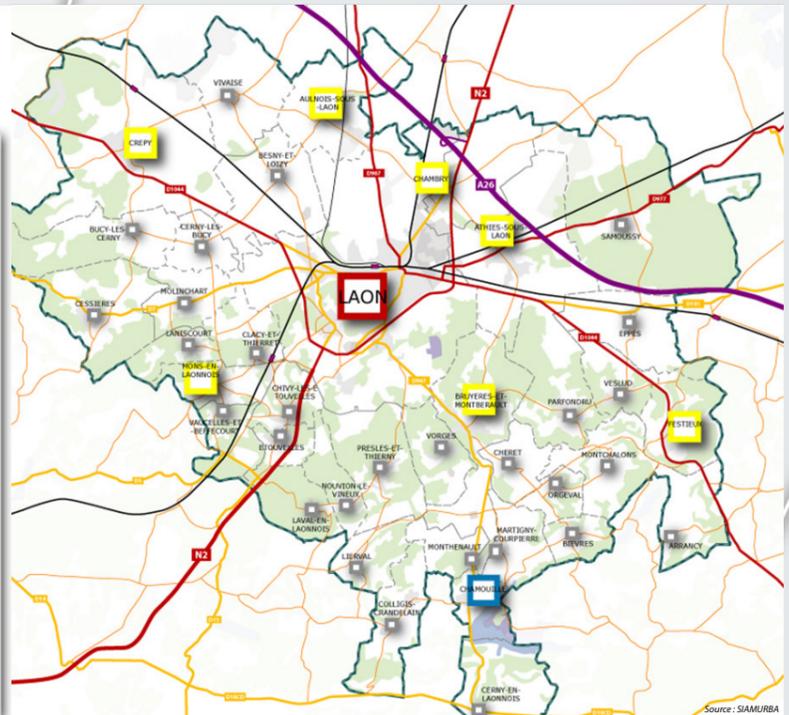
- Améliorer les conditions de confort et favoriser la réhabilitation des logements anciens.
- Diversifier l'offre de logements afin de fluidifier les parcours résidentiels.
- Diversifier la typologie des logements.
- Maintenir la part du parc des logements aidés dans le parc global.
- Répondre aux besoins en hébergement des publics spécifiques.
- Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire à travers une programmation en logement maîtrisée : 200 logements programmés par an.
- Rééquilibrer la production de logements sur les communes les mieux équipées et les mieux desservies.
- Pérenniser l'offre de qualité en équipements et services du territoire.
- Améliorer la couverture haut-débit et très haut débit du territoire.

Quelques chiffres :

- Volonté d'augmenter la population de 3% d'ici 20 ans
- Objectif d'un rythme de production de 200 logements par an en moyenne sur 20 ans



Polarités territoriales



Favoriser de nouvelles pratiques de déplacements

- Encourager le développement d'une offre de transports en commun plus adaptée au territoire et aux habitants.
- Favoriser le développement des pratiques de covoiturage en créant des aires de stationnement sur les secteurs les plus stratégiques.
- Développer des modes doux sur des itinéraires courts.



Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon
Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Axe 2 - Renforcer l'attractivité territoriale et favoriser un développement économique pérenne

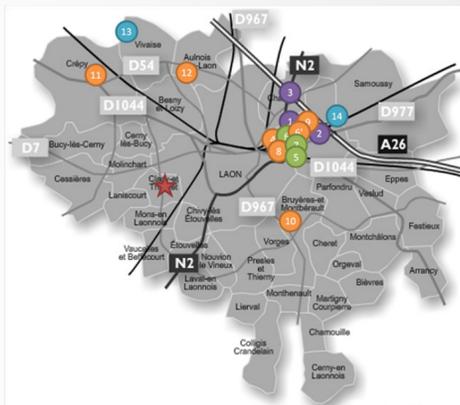
Le projet de territoire vise à optimiser l'organisation économique du territoire pour une meilleure valorisation, lisibilité et donc une meilleure compétitivité des entrepreneurs locaux et des investisseurs futurs.

► **Valoriser les espaces économiques du territoire et favoriser l'accueil de nouvelles entreprises**

- Renforcer le développement d'activités présentes permettant de satisfaire les besoins.
- Diversifier le tissu économique et les secteurs d'activités présents sur le territoire en favorisant l'accueil de nouvelles entreprises.

► **Conforter puis développer l'attractivité commerciale du territoire**

- Développer une offre commerciale répondant aux besoins de proximité dans une logique de maillage du territoire.
- Favoriser le maintien et le développement de l'offre commerciale au cœur des centralités urbaines et villageoises.



★ La Commune de Clacy possède sur son territoire un site dédié au stockage et au démontage de véhicules motorisés. Il s'agit d'un site d'activité à pérenniser dans les années à venir.

► **Conforter le rôle de l'agriculture et du tourisme sur le territoire**

- Accompagner la pérennisation d'une agriculture viable et diversifiée : préservation des terres agricoles, limitation de la consommation foncière, concertation avec le monde agricole...
- S'appuyer sur le potentiel naturel et patrimonial du territoire pour développer l'activité touristique.



Hiérarchie	Vocations économiques	ZAE présentes
Niveau 1	Projets économiques de rayonnement régional/départemental	1 - ZAC intercommunale Champ du Roy (Laon / Chambry) 2 - ZAC intercommunale Les Minimes (Athies-sous-Laon) 3 - Pôle d'activités du Griffon (territoire Laon/Chambry)
Niveau 2	Dédié à l'économie locale	12 - Aulnois-sous-Laon 9 - Athies-sous-Laon 10 - Bruyères-et-Montbérault 11 - Crépy 4 - Laon-Champ du Roy 8 - Laon-Condillac 6' - Laon-J-J ROUSSEAU II
Niveau 3	Dédié aux eqts et services à la personne (pôles loisirs)	5 - Laon - Pré-Nivelet 6 - Laon - J-J ROUSSEAU I 7 - Laon - Zone piscine/patinoire/boulodrome
Zones d'activités à enjeux spécifiques		13 - Ancien site militaire de Laon-Couvron (territoire Crépy/Vivaise) 14 - Ancien aéroport (Athies-sous-Laon, Chambry)

Quelques chiffres :

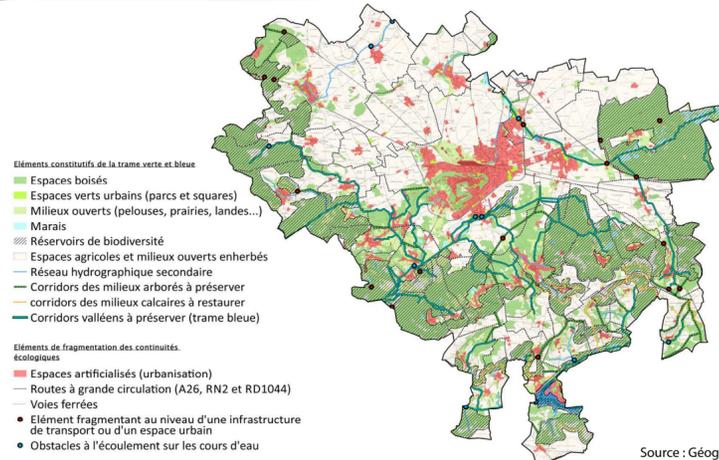
- Augmentation d'environ 40 emplois/an depuis 2006
- Le territoire propose plus d'emplois qu'il n'accueille de population active
- Ambition de créer 50 emplois /an sur les 20 prochaines années

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon
Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Axe 3 - Valoriser l'environnement d'un espace rural et créer une véritable armature verte support du cadre de vie

Le projet de territoire fixe des objectifs de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en valeur des ressources naturelles, de qualité paysagère et de préservation et remise en bon état des continuités écologiques.

► **Mettre en oeuvre la fonctionnalité écologique du territoire**

Trames vertes et trames bleues de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon



Éléments constitutifs de la trame verte et bleue

- Espaces boisés
- Espaces verts urbains (parcs et squares)
- Milieux ouverts (pelouses, prairies, landes...)
- Marais
- Réservoirs de biodiversité
- Espaces agricoles et milieux ouverts enherbés
- Réseau hydrographique secondaire
- Corridors des milieux arborés à préserver
- Corridors des milieux calcaires à restaurer
- Corridors valléens à préserver (trame bleue)

Éléments de fragmentation des continuités écologiques

- Espaces artificialisés (urbanisation)
- Routes à grande circulation (A26, RN2 et RD1044)
- Voies ferrées
- Élément fragmentant au niveau d'une infrastructure de transport ou d'un espace urbain
- Obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) identifie les composants de la trame verte et bleue. Ce sont les espaces de vie entre les différentes espèces (appelés réservoirs de biodiversité) et les axes de déplacement reliant ces espaces (appelés corridors écologiques), le tout formant des continuités écologiques.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) doit inscrire des objectifs de maintien, de création voire de restauration des continuités écologiques, le but étant d'enrayer le déclin de la biodiversité.

► **Préserver la ressource en eau**

Engager une politique visant une utilisation raisonnée de l'eau potable et d'amélioration de la qualité de l'eau.

► **Optimiser l'utilisation des ressources renouvelables**

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon présente divers atouts en termes de production d'énergies renouvelables que les élus souhaitent promouvoir pour réduire l'empreinte énergétique et participer au développement d'énergies moins impactantes pour l'environnement et la santé humaine.

Les élus souhaitent mettre en avant les possibilités de production centralisée d'énergie renouvelable sur le territoire. Ce dernier n'étant pas identifié comme propice au déploiement de l'énergie éolienne de grande ampleur, les potentialités de développement sont plutôt axées sur le solaire avec le projet sur l'ancien Aéroport d'Athies-Samoussy, la géothermie et la biomasse.



Projet de ferme photovoltaïque sur l'ancien aéroport d'Athies-sous-Laon/Samoussy



Préserver le patrimoine paysager et promouvoir une vigilance particulière concernant l'intégration urbaine et paysagère des espaces d'activités et d'habitat situés en entrée de ville et lisière urbaine afin d'insérer au mieux l'espace dans leur environnement et leur donner une nouvelle image.

► **Prendre en compte les risques et les nuisances dans le développement du territoire**

Le territoire est affecté par plusieurs risques naturels (inondations, coulées de boues et mouvements de terrain) et technologiques (canalisations de gaz, rupture de digues, silo).

Au-delà du respect et de l'application de la réglementation prévue dans les plans de prévention des risques en vigueur sur le territoire, il est essentiel de prévoir plusieurs mesures visant la réduction des risques : éloigner les zones ouvertes à l'urbanisation des secteurs soumis aux risques (naturels et technologiques), préserver les fonctionnalités des cours d'eau et de leur champ d'expansion des crues en limitant toute urbanisation ou imperméabilisation de ces secteurs, etc...

